

LES SITES ETS-GESTION.COM - ETSINFO.COM - ETS-CONTACT.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site ets-contact.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 25/11/2025. Il est proposé à partir de plus values fictives d'investir dans le trading ! Nous déconseillons tout contact frauduleux. Le site ets-gestion.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice .fr depuis le 31/10/2025. Les consommateurs sont attirés avec un produit miracle fictif pour être ensuite dirigés vers le trading sur les crypto monnaies ! Fuyez !

Les sites internet

Le site ets-contact.com

Il a été créé le 26/02/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ets-contact.com>

Le site ets-gestion.com

Il a été créé le 21/11/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ets-gestion.com>

Le site etsinfos.com

Il a été créé le 21/11/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/etsinfos.com>

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Les produits

Il est proposé dans un premier d'investir dans des actions françaises de premier plan avec une remise de 20 %.

Un miracle se produit. Vous avez réalisé des plus values !!!

L'escroc vous indique alors qu'il faut revendre et vous fait réaliser du trading sur les crypto monnaies ou les actions avec la revente fictive d'actions qui n'existent pas !!!.

L'alerte que nous publions contient un témoignage qui résume bien l'arnaque !

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/722951>

Les informations juridiques

Le site ets-gestion.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 31/10/2025.

Le site ets-contact.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 25/11/2025.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plaît, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israéliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

